



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 3

Date : 4 / 1 / 2013

Remplace la fiche : 26 / 8 / 2008

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70

PARAFFINE ALIMENTAIRE

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Solide.
Ref. nr : REACH : 01-2119488076-30
Nom commercial : PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70
Numéro CAS : No CAS : 8002-74-2
Numéro EC : No CE : 232-315-6

Ce produit n'est pas classé par le CLP/GHS et ne requiert pas légalement de FDS, celle-ci est réalisée de façon volontaire.
Aucune mise à jour n'a été nécessaire à ce jour.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.
Additifs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
Z.A.C du Parc
13 rue Louis Blériot
FR- 77290 COMPANS
T: +33 (0)1 64 77 76 27

Nom et fonction de la personne responsable : Service Qualité : qualite@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Conseils de prudence

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucune dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit n'est pas dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	:	8002-74-2	232-315-6		01-2119488076-30	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70
**PARAFFINE
ALIMENTAIRE**
SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. L'inhalation de fumées ou de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
 - **Contact avec la peau** : Les brûlures par contact avec des produits chauds ou très froids seront rincées durant 15 minutes à l'eau froide sous faible pression. Consulter immédiatement un médecin.
 - **Contact avec les yeux** : Consulter immédiatement un médecin. Les brûlures par contact avec des produits chauds ou très froids seront rincées durant 15 minutes à l'eau froide sous faible pression.
 - **Ingestion** : Consulter un médecin si une indisposition se développe. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

- Symptômes liés à l'utilisation** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- **Inhalation** : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire.
 - **Contact avec la peau** : Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.
 - **Ingestion** : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- **Agents d'extinction appropriés** : Mousse. Sable. Brouillard d'eau. Poudre. Dioxyde de carbone.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux** : La décomposition thermique génère : CO, CO₂, gaz de combustion

5.3. Conseils aux pompiers

- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Utiliser une protection respiratoire recommandée.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales** : Aérer la zone.
- Précautions individuelles** : Les épandages peuvent être glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70
**PARAFFINE
ALIMENTAIRE**
SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Méthodes de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.
Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Les épandages peuvent être glissants.

Manipulation : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stockage : Liquid : Conserver à une température ne dépassant pas Melting point + 20 °C
Classe 11
Solid : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

Stockage - à l'abri de : Lumières. Intempéries. Agents oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle : Mêmes mesures de sécurité qu'avec un produit chimique.

- Protection respiratoire : En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. filtre P2

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié si le produit est manipulé à chaud.

- Protection des yeux : Lunettes.

- Protection des mains : Gants.

8.2. Contrôles de l'exposition

VME - France [mg/m³] : 2

TWA [mg/m³] : 2

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C : Solide.

Etat physique : (80 °C) Liquide.

Changement de l'état physique : >= 320 (ASTM D1160)

Couleur : Blanc(he).

9.1.b. Odeur

Odeur : A peine perceptible.

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70
**PARAFFINE
ALIMENTAIRE**
SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.c. Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
9.1.d. pH	
pH	: Non applicable.
9.1.e. Point de fusion / Point de congélation	
Zone de fusion [°C]	: Entre 49,5 - 52,5 (grade 50/52) NF T 60-103 et 66 - 70,5 (grade 68/70) NF T 60-103
9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	
9.1.g. Point d'éclair	
Point d'éclair [°C]	: >= 200 >= 240 selon les grades (NF T 60-103)
9.1.h. Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
9.1.i. Inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: > 15 g/m3 (poussière / poudre)
Limites d'explosivité supérieures [%]	: > 1000 g/m3 (poussière / poudre)
9.1.k. Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur [20 °C]	: < 0,01 hPa
9.1.l. Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
9.1.m. Densité relative	
Masse volumique [kg/m3]	: Environ 900 (20 °C) Environ 770 (80 °C)
9.1.n. Solubilité	
Solubilité	: Solvants organiques.
Solubilité dans l'eau	: Insoluble. = < 1mg/l
9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible.
9.1.p. Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: >= 310
9.1.q. Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Point de décomposition [°C]	: > 380
9.1.r. Viscosité	
Viscosité	: mm2/s (100 °C) grade 62/64 : 5-5.7 grade 58/60 : 4-5 grade 68/70 : 6-8
9.1.s. Propriétés explosives	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.
9.1.t. Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70**PARAFFINE
ALIMENTAIR****SECTION 10 Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Stabilité thermique : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

Matières à éviter : Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

SECTION 11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

NOAEL oral 1,5 mg/kg (rat) sub-chronic repeat dose

> 1 000 mg/kg (rat) developmental toxicity

NOAEL dermique > 2 000 mg/kg (rat) short-term repeat dose

>= 1 000 mg/kg (ra) Pre-natal development toxicity

Sur le produit : N'est pas supposé toxique.

- Inhalation : L'inhalation de fumées ou de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 5000

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : > 2000

Irritation de la peau (lapin) : N'est pas supposé irritant.
Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.

Irritation des yeux (lapin) : Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.
N'est pas supposé irritant.

Sensibilisation : Aucun risque de sensibilisation.

SECTION 12 Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Informations toxicologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation [%] : Le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70
**PARAFFINE
ALIMENTAIR**
SECTION 12 Informations écologiques (suite)

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

N° de déchet industriel : 05 01 06 - Boues contenant des hydrocarbures provenant des opérations de maintenance de l'installation ou des équipements. (Déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux)
05 01 99 - Déchets non spécifiés ailleurs.
07 01 99 - Déchets non spécifiés ailleurs.
12 01 12 - Déchets de cires et graisses. (Déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux)

SECTION 14 Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU
Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n° : 3

Date : 4 / 1 / 2013

Remplace la fiche : 26 / 8 / 2008

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70**PARAFFINE
ALIMENTAIRE**

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s) : Aucun(e).

Phrase(s) R : Aucun(e).

Phrase(s) S : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non réalisée.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document